

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_4_12

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Convention d'objectifs
avec l'association L'îlot
Z'enfants**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Christiane RAYNARD, Vice-Présidente en charge de l'action sociale présente le conventionnement avec l'association l'îlot Z'enfants. Cette convention couvre la durée de la Convention Territoriale Globale (CTG) à savoir 2023-2026.

Elle concerne le soutien de la collectivité aux actions mises en place par l'association sur les champs d'intervention partagés, à savoir :

- Un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- Des actions de soutien à la parentalité

Elle précise également les modalités de mise à disposition de locaux : une salle adaptée pour l'organisation du LAEP et la mise à disposition occasionnelle de l'espace sportif pour des actions de soutien à la parentalité.

	2023	2024	2025	2026
LAEP	4 219 €	3 961 €	3 597 €	3 410 €
Soutien à la parentalité	2 000 €	2 040 €	2 080 €	2 120 €
Total	6 219 €	6 001 €	5 677 €	5 530 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la convention avec l'îlot Z'enfants pour une durée de 4 ans pour un montant de 6 219 € en 2023, 6 001 € en 2024, 5 677 € en 2025 et 5 530 € en 2026, **AUTORISE** le Président à la signer.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_12-DE



Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le